

AUTOMNE 1969

# NATUROPE



BULLETIN DU CENTRE EUROPEEN  
D'INFORMATION POUR LA  
CONSERVATION DE LA NATURE

CONSEIL DE L'EUROPE

# NATUROPE

AUTOMNE 1969

CODES DE COMPORTEMENT DANS LA NATURE	2
Codes généraux	5
Codes spéciaux	9
POLLUTION DU RHIN	12
ANNÉE EUROPÉENNE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE 1970	
Activités nationales	14
Notes générales	15
EN BREF	16

«Naturopé» est publié par le Centre européen d'Information pour la Conservation de la Nature du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France.

Editeur responsable: M. STEN RENBORG  
Rédacteur: M. JOHN C. ROBERTSON  
Imprimeur: Imprimerie H. Studer, S.A.,  
Genève, Suisse.

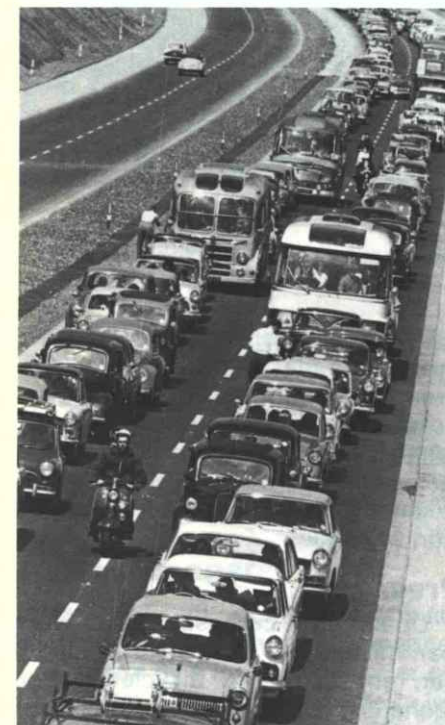
Les textes peuvent être reproduits à la condition que la source soit mentionnée et qu'une copie soit adressée à l'éditeur.

«Naturopé» est fourni sur demande adressée aux Agences Nationales respectives.

Couverture et Mise en page  
Jean PERCET, Strasbourg

Couverture: excursionnistes dans les fjords de Norvège (Photo: Hans Hoffmann, Pays-Bas)

## éditorial



Le grand retour — circulation sur la rocade de Rochester (U.K.) (Photo: Central Office of Information, London)

Lorsque ce numéro paraîtra, le long reflux des estivants aura pris fin. Les statistiques nous apprendront plus tard combien de millions d'Européens ont séjourné sur les côtes de la Méditerranée, de l'Atlantique, de la mer du Nord ou de la mer Baltique; combien ont préféré les montagnes et les Alpes; combien de familles sont retournées à leurs maisons de campagne ou ont inauguré leurs résidences secondaires. Quelles que soient les données numériques officielles, un fait est pratiquement certain: le nombre des personnes cherchant à s'évader des villes et des agglomérations pour trouver refuge à la campagne se sera multiplié.

La plupart des personnes revenant de vacances auront trouvé un repos et une détente physique et mentale dans l'existence menée au grand air, dans des conditions plus saines — l'air vivifiant, le bruit plus restreint et l'expérience apaisante et stimulante d'une «vie proche de la nature». Mais nombreux aussi sont ceux qui auront été déçus ou choqués par la laideur et même les conditions insalubres de bien des lieux de vacances, des terrains de camping et autres sites où ils auront séjourné. Certains même auront pu constater, à l'évidence hélas, les marques laissées dans le cadre naturel par les estivants de l'année dernière. Mais combien auront réfléchi à la question au point de se demander s'ils n'ont pas eux-mêmes contribué à dégrader encore davantage le paysage et comment ils peuvent à l'avenir éviter ces déprédations?

Naturellement, il est tentant de penser «les dommages que je cause sont insignifiants par rapport à ceux que font les autres». L'idée est tentante, en effet, mais elle n'en est pas moins erronée. Le raisonnement doit

être inversé. «Charité bien ordonnée», dit-on, «commence par soi-même».

L'automne est sans doute un moment favorable pour que nous méditations tous sur les responsabilités que nous avons à l'égard de notre cadre naturel et il n'est pas nécessaire d'attendre les prochaines vacances d'été pour rectifier notre conduite. Nombreux sont ceux d'entre nous qui iront profiter de la campagne pendant les fins de semaine ou pour de brefs congés tout au long des mois d'automne, d'hiver et de printemps. Ainsi s'offriront de nouvelles chances de conserver au paysage sa beauté et ses attraits ou, au contraire, de les détruire. L'ignorance des règlements est aujourd'hui de moins en moins défendable. Comme le montrera le principal article publié dans le présent numéro, il existe actuellement un grand nombre de codes de comportement dans la nature qui expliquent en un langage fort simple et souvent avec des illustrations excellentes ce que nous devons faire et éviter de faire lorsque nous cherchons à nous divertir et à nous régénérer au contact de la nature.

Si chacun des lecteurs de ce numéro prend la peine de demander des exemplaires de ces codes, en écrivant à l'une des adresses indiquées dans l'article, et se charge de les transmettre à sa famille et à ses amis — alors nos vacances, qui sont à l'heure actuelle gravement menacées, redeviendront ce que nous voulons qu'elles soient: une source de santé et de plaisir.



# CODES de comportement dans la NATURE

Il n'est pas un groupe social, si restreintes ou modestes que soient ses fonctions, qui ne se dote d'une série de règles destinées à maintenir sa cohésion et à promouvoir les objectifs pour lesquels il a été fondé. Dans nos sociétés modernes complexes — comme chacun sait — nous sommes presque engloutis sous une marée de lois et de règles, fréquemment sanctionnées par de lourdes peines, et de principes de conduite de tous ordres. Nombre de ces principes ne sont pas codifiés et sont transmis par les parents, les éducateurs ou simplement par les chefs de quelque groupe. Si les châtiments réservés aux individus reconnus coupables d'infractions à ces règles peuvent parfois être assez rigoureux (par exemple, l'exclusion du groupe ou, dans les conflits de bandes, la gorge tranchée), ils ne sont généralement renforcés par aucune sanction administrative ou juridique. Cela ne signifie pas que les « malfaiteurs » puissent enfreindre ces règles en toute impunité. Le désaveu des autres membres de la communauté ou du groupe en question exerce un effet de dissuasion. Peut-être plus puissant encore est le sentiment que le respect de ces règles favorise l'intérêt collectif et garantit la sécurité et le bien-être de chacun.

Il est parfois jugé nécessaire de rédiger par écrit certaines règles de comportement individuel, de façon à éduquer le public et à obtenir une application générale de ces règles. Celles-ci sont alors fréquemment publiées sous forme de « codes ». Les deux dernières décennies ont vu paraître un nombre croissant de codes de ce genre, relatifs à notre comportement à la campagne et répondant au souci grandissant manifesté à l'égard de notre milieu naturel.



Parking et pique-nique dans le district des lacs (Photo © G.V. Berry, Kendal, U.K.)

## Le citadin

Ceux qui vivent et travaillent à la campagne respectent généralement le milieu d'où ils tirent leur subsistance. Mais lorsque le cultivateur se rend dans une grande ville, il ignore le plus souvent les règles de la circulation urbaine et a besoin d'apprendre ces règles pour sa propre sécurité et celle des autres. Inversement, le citadin est habitué aux portes à fermeture automatique, aux animaux tenus en laisse ou placés dans des cages, au ramassage régulier des poubelles et aux résistants trottoirs en béton. Lorsqu'il séjourne à la campagne, il peut ne pas se rendre compte des torts qu'il cause en laissant une barrière ouverte ou en quittant son lieu de pique-nique sans l'avoir nettoyé. La multiplication de ces « évadés » et la vulnérabilité intrinsèque du milieu naturel rendent de plus en plus manifestes les atteintes qui lui sont ainsi portées.

C'est pourquoi il nous faut établir des « codes » et des « règlements » clairs et les rendre publics, si nous voulons que les invités de la campagne sachent comment se conduire dans ce milieu. Avec l'avènement de « l'ère des loisirs », la nécessité d'une telle action s'impose de plus en plus. Pendant la révolution industrielle, les gens ont afflué vers les villes pour y travailler. Aujourd'hui, assourdis par le bruit et intoxiqués

par les émanations nocives, las de la monotonie de leur vie et de leur promiscuité dans les longues rangées de maisons identiques ou dans les grands ensembles, ils reviennent à la campagne pour y trouver une détente physique et une régénération mentale.

## Pressions

Obéissant à ce besoin, ils arrivent par milliers en voiture, à pied, en car, en train et à bicyclette, à la recherche d'espace, d'air frais, de calme et d'un aperçu de la campagne. Toutefois, un grand nombre d'entre eux apportent tout un attirail de paniers à pique-nique, de chaises, de tables, de sandwiches, d'appareils photos, de transistors et autres « comforts » qu'ils persistent à juger nécessaires même lorsqu'ils vont à la campagne pour se détendre. Sans doute dans quelque temps la télévision portable nous offrira-t-elle le spectacle d'une famille entassée dans un chemin de traverse et absorbée dans la contemplation de quelque programme. La nature subit de la sorte un certain nombre de pressions; les voitures encombrant les routes étroites, effraient les animaux, stationnent sur les bas-côtés; des papiers, des bouteilles et des débris de pique-nique jonchent partout le sol, des feux sont allumés et pas toujours éteints, la musique populaire des transistors déchire le silence



Attraction vers les côtes (Photo © Brian Hawkes, Sittingbourne, Kent, U.K.)

de la campagne. Dans certains des lieux touristiques les plus populaires, on est excusable de se demander si l'on a vraiment réussi à échapper à toute cette agitation et si l'on n'aurait pas mieux fait de rester dans son propre jardin.

## Autres dangers

Naturellement, certains s'intéressent plus sincèrement à la campagne, à la nature et à la vie sauvage et ne commettent aucun des « crimes » les plus évidents des touristes du dimanche. Mais ces personnes elles-mêmes ne sont pas à l'abri de négligences — ou peut-être se montrent-elles simplement un peu trop enthousiastes. Le photographe d'oiseaux amateur peut déranger des couvées; le promeneur peut, sans le vouloir, piétiner des cultures; quant au fervent botaniste, il ne voit aucun mal à rapporter chez lui des fleurs séchées pour sa collection. Le chasseur considère que son sport ne diffère en rien de celui de l'athlète: il s'agit toujours, se dit-il, d'un affrontement de l'homme aux forces de la nature.

La technologie moderne est venue ajouter ses propres dangers. Le sac en polythène, si utile aux pique-niqueurs, peut être funeste pour les bêtes. Si l'emploi réduit des bouteilles en verre limite au moins l'un des risques encourus par les ani-

maux de la campagne, les nombreux emballages à jeter aggravent le problème des débris.

Il arrive que les gestes apparemment bien intentionnés nuisent au bien-être des animaux et notamment à la faune sauvage. En nourrissant les poneys des landes, par exemple, les touristes habituent les animaux à ce traitement et, par la suite, les rendent incapables ou peu disposés à chercher d'eux-mêmes leur pitance en hiver et l'on constate ainsi une nette réduction de leur nombre.

En général, la plupart de ces actes ne font l'objet de réglementations directes que lorsqu'ils deviennent excessifs, lorsque, par exemple, ils provoquent un bruit considérable ou lorsqu'une espèce rare d'animal, d'oiseau ou de plante est menacée. Mais la vie de la campagne (qu'il s'agisse de la flore, de la faune ou des êtres humains) n'en est pas moins troublée par la multiplication des actes mineurs commis par un grand nombre de personnes.

Les êtres humains eux-mêmes ne sont pas les seuls coupables — leurs animaux favoris et notamment le chien peuvent être une source de danger, tout particulièrement pour les moutons et les cerfs. Sans doute les courses sont-elles pour Médor très amusantes et bienfaitrices, mais l'animal pourchassé ou ses petits, eux, peuvent être blessés ou tués.

# CODES de comportement dans la NATURE

## Caractéristiques essentielles des codes

Les codes décrits ci-après sont le fruit d'une enquête effectuée par le Centre dans les pays membres. La liste choisie ne prétend pas être exhaustive, mais elle peut être considérée comme une représentation valable des codes existant en Europe occidentale.

Certains pays ont deux codes ou davantage à leur actif, mais d'autres n'en ont encore, à notre connaissance, strictement aucun!

La plupart des codes énoncent un nombre relativement restreint de règles de conduite; il s'agit de maximes indiquant à l'individu ce qu'il doit faire ou éviter de faire — ou d'un ensemble de recommandations positives et négatives.

Ces codes se présentent généralement sous la forme de courtes phrases écrites à l'impératif et suivies de textes explicatifs indiquant les raisons des règles et décrivant les conséquences qu'entraîne leur non-respect. Ils sont fréquemment illustrés et, dans bien des cas, la présentation humoristique est choisie pour transmettre le message. Le code illustré offre le double avantage de pouvoir souvent être compris par les enfants, à qui le texte peut parfois paraître rebutant, et de frapper davantage les adultes, tout en leur permettant de retenir plus facilement les règles.

Les codes de comportement dans la nature peuvent être présentés sous les formes les plus diverses. Les prospectus et les brochures sont, naturellement, très courants, de même que les affiches qui sont en général distribuées le plus largement possible et ont un effet particulièrement sensible dans les centres de transport, par exemple dans les gares d'autobus

et de chemin de fer ou dans les véhicules eux-mêmes. Les papillons adhésifs, les signets de livres et les estampilles d'affranchissement peuvent très facilement porter une ou plusieurs maximes d'un code. La démonstration des règles peut être exécutée de façon fort efficace sous la forme de documentaires, de bandes filmées ou de séquences de télévision. Les expositions, la radio et la presse sont également très utiles lors des congés publics pour encourager au respect absolu de ces codes. Ces derniers étant enfin assez succincts, ils peuvent facilement être insérés dans des publications, des manuels, etc.

### Diffusion

Pour évaluer l'ampleur et la diversité qu'il est possible de donner à la diffusion d'un code de comportement, il suffit de s'arrêter sur les chiffres relevés en 1968 lors de la Campagne britannique du Country Code et concernant les différents moyens d'information employés.

Une **brochure** dont la première publication remonte à mai 1951, a été rééditée sept fois. Les ventes ont dépassé 120.000 exemplaires.

En 1952, **une série de 12 vues** a été exposée le long de circuits comprenant environ 2.700 lieux publics (usines, boutiques, grands magasins, clubs de jeunes et bibliothèques) répartis dans toutes les régions du pays. Les vues ont également été montrées par des organismes bénévoles lors de conférences et d'expositions, et en bien d'autres points de distribution.

En 1953, **une pancarte murale** de 30x40 pouces imprimée en cinq couleurs, a été publiée en anglais et en gallois et exposée dans les établissements scolaires de l'Angle-

terre et du Pays de Galles. Plus de 55.000 ont été distribués.

En 1954, a paru un **film**, accompagné de notes. Plus de 750 exemplaires ont été vendus.

En 1956, a été institué le système des **estampilles d'affranchissement**. De 1964 à 1967, quelque 20 millions de lettres chaque année portaient des maximes choisies.

De 1955 à 1967, des **macarons** représentant un paysage rural et portant une légende ont été lancés chaque année. Le tirage total dépasse aujourd'hui 635.000 exemplaires.

En outre, des affiches, des brochures, des signets, etc. ont été tirés à des dizaines de milliers d'exemplaires au cours des dix dernières années.

### Teneur des codes

Si certaines règles fondamentales, telles que «n'allumez pas de feu», apparaissent dans la plupart des codes, elles ne se conforment pas toutes à un seul modèle. La majorité d'entre elles sont évidemment adaptées aux conditions et à la psychologie particulières des pays qui les ont établies ou bien s'appliquent à des situations ou activités spécifiques. Les «dix commandements de la nature» («Green 10») des Pays-Bas ou le «Country Code» de Malte constituent des exemples de la première catégorie. Les divers codes de montagne, le code des sports nautiques ou celui des pesticides, institués par le Royaume-Uni, appartiennent à la seconde catégorie. Leur ensemble constitue une base intéressante permettant de distinguer les «statuts et règlements» susceptibles d'être incorporés à un code. Ces informations peuvent être précieuses pour l'élaboration ou la révision éventuelle d'un code.

Conséquence d'un feu mal éteint (Photo communiquée par l'Agence nationale française)



### Conclusion

Bien qu'ils n'aient pas de valeur juridique propre, de nombreux codes se rattachent à des lois et règlements assortis de sanctions et de peines. Les codes n'ayant pas force de loi, les contrevenants ne sont pas à proprement parler des «délinquants». Abstraction faite des exceptions inévitables, la plupart des infractions aux codes sont commises involontairement par des personnes qui en ignorent les conséquences fâcheuses. Dès qu'il connaîtra les codes, l'ensemble du public pourra rapidement en reconnaître le bien-fondé et s'efforcera de se conformer aux règles fixées. C'est pourquoi il est extrêmement important d'une part qu'un code soit institué et d'autre part qu'il connaisse la plus large diffusion possible. Les effets bénéfiques atteindront alors non seulement le milieu naturel, tous les animaux et la population rurale, mais également tous ceux qui vont à la campagne rechercher un peu de bonheur et de paix.

# NATURE

## 1 codes généraux

Les informations pratiques, concernant ces codes, se trouvent à la page 22.



### «Country Code» (Royaume-Uni)

Il s'agit d'un «code de conduite élaboré à l'intention des personnes se rendant à la campagne», solidement établi (1951) et contenant dix maximes. Ce code a été initialement publié sous forme de brochure illustrée, avec des croquis de James Lucas. Il est accompagné de notes explicatives assez détaillées.

1. Ne provoquez pas d'incendie.
2. Fermez toutes les barrières.
3. Surveillez bien vos chiens.
4. Restez sur les sentiers dans les zones cultivées.
5. N'endommagez ni les clôtures ni les haies ni les murs.
6. Ne laissez aucun débris.
7. Prenez soin des sources d'eau.
8. Protégez les animaux, les plantes et les arbres sauvages.
9. Soyez prudents sur les routes de campagne.
10. Respectez la vie de la nature.

(1)



### «Green 10» (Pays-Bas)

Il s'agit d'un code général de comportement destiné particulièrement aux visiteurs de la campagne. Publié sous la forme d'une brochure en couleurs, ce code emprunte la veine comique des «bandes dessinées» pour souligner les recommandations avec humour, tout en leur conservant un caractère sérieux. Le texte de fond est très complet.

1. N'endommagez ni les arbres ni les arbustes.
2. Ne touchez pas aux fleurs.
3. Laissez les oiseaux et les autres animaux tranquilles.
4. Veillez à ne pas déclencher d'incendie dans les bois, la bruyère et les dunes.
5. Ne jetez aucun débris.
6. Chacun doit contribuer à sauvegarder la paix de la nature.
7. Ne garez vos voitures que dans les parkings prévus à cet effet.
8. Pensez aux autres lorsque vous dressez votre tente ou installez votre caravane.
9. Pliez-vous aux règlements locaux.
10. Respectez le bien public et la propriété d'autrui.

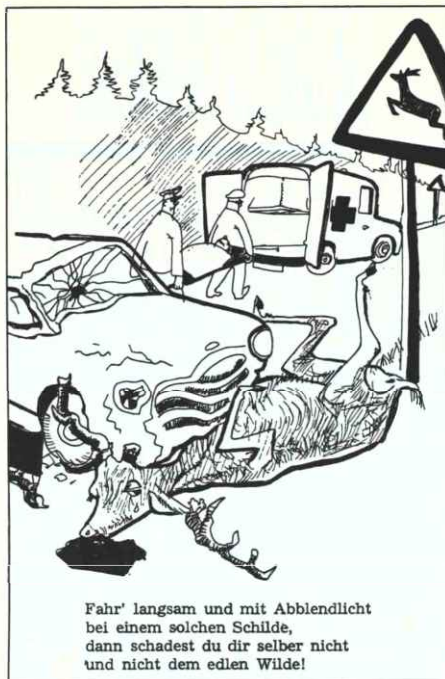
(2)



### «Country Code» (Malte)

Ce code a été publié en 1969 à la suite de la vague d'inquiétude soulevée par la diminution de la superficie de la campagne maltaise. On espère qu'il sera respecté par tous les habitants et visiteurs. Les infractions aux règles établies sont qualifiées d'atteintes à la nature et à l'humanité. L'élaboration et la publication de ce code font partie du programme national maltais de l'Année européenne de la Conservation de la nature 1970. Le code se présente sous la forme d'une brochure contenant des illustrations et est développé par un texte assez littéraire.

1. Préservez la nature.
2. Conservez à la campagne sa propreté.



3. Ne troublez pas la paix des champs.
4. Respectez la vie sauvage.
5. Protégez les arbres et les plantes sauvages.
6. Respectez la propriété privée.
7. Protégez les eaux.
8. Conservez le sol.

(3)



### « Les invités de la nature » (Suède)

Cette brochure illustrée contient des textes fondés sur le principe que les individus qui se rendent à la campagne sont les « invités » de ceux qui y résident et y travaillent. Sous les photos sont inscrits de brefs textes signalant, lorsqu'il y a lieu, les lois en vigueur et accompagnés des légendes suivantes:

1. La terre et les jardins.
2. Terres et champs cultivés.
3. Fermez la barrière!
4. Le feu dans les forêts et dans les champs.
5. La coupe des branches.
6. Les fleurs, les fruits sauvages et les champignons.
7. Les oiseaux: nids, œufs, petits.
8. Camping et pêche.
9. Aimerez-vous pique-niquer ici?
10. Chiens et chats.
11. Aimerez-vous marcher ici?

(4)



### Code de comportement (République fédérale d'Allemagne)

Il s'agit d'un code général publié sous la forme d'une brochure contenant des dessins humoristiques accompagnés de légendes. Ce code

Dixième commandement du Code de comportement de la République Fédérale d'Allemagne

peut également être utilisé comme affiche murale. La teneur en est essentiellement:

1. Ne touchez pas aux jeunes animaux car leur mère risque de ne plus les accepter par la suite.
2. Ne cueillez pas trop de fleurs.
3. Tenez votre chien en laisse.
4. Faites attention à vos mégots.
5. N'allumez pas de feu dans les bois.
6. Ne dérangez pas les oiseaux.
7. Ayez soin d'enterrer vos débris ou de les emporter.
8. Ne dérangez pas les animaux lorsqu'ils mangent.
9. Ne poursuivez pas les bêtes.
10. Conduisez prudemment lorsque vous voyez un panneau « Attention aux cerfs ».
11. Comportez-vous de façon sensée à la campagne.

(5)



### Les dix commandements de l'« Ami de la Nature » (Belgique)

Il s'agit d'un document ronéotypé destiné à servir de guide général à la population belge, aux résidents comme aux visiteurs. Les maximes sont développées par une phrase ou deux.

1. La nature protégeras.
2. Toute vie respecteras.
3. Poisons et pièges n'emploieras.
4. Animaux et oiseaux protégeras.
5. Cultures et plantations respecteras.
6. Sources et ruisseaux ne souilleras.
7. Au feu veilleras.
8. Beauté et propreté de ton pays préserveras.
9. Silence de la nature ne troubleras.
10. Protection de la Nature enseigneras.

(6)



### Les dix commandements de la conservation de la nature (Autriche)

Ce document ronéotypé d'une page a été publié par le « Land » de Kärnten en vue d'assurer la protection de son environnement. Les principaux points font partie d'une phrase plus longue.

1. Rappelez-vous toujours que toute atteinte à la nature peut avoir des effets imprévus.
2. Ne souillez pas l'eau.
3. Ne profanez pas le paysage.
4. N'entrez pas inconsidérément le régime établi d'une source.
5. N'épuisez pas le sol.
6. Ne polluez pas l'air.
7. Ne brûlez pas les matières susceptibles de se décomposer naturellement.
8. Protégez et conservez la flore et la faune de votre pays.
9. Veillez au bon état et à la sauvegarde des forêts.
10. Aidez au reboisement.

(7)



### Appel urgent en faveur de la nature (Bavière, République fédérale d'Allemagne)

Cet appel a été publié dans une brochure d'une page par le « Land » de Bavière. Les maximes sont développées dans la brochure.

1. Protégez les cultures.
2. Ne dérangez pas la faune.
3. En voiture ou à pied, empruntez toujours les chemins.
4. La nature ne se goûte vraiment que dans le calme.
5. Ne troublez ni la beauté ni la tranquillité de la forêt et de ses animaux.
6. Contribuez, par votre exemple et vos conseils, à la sauvegarde de la beauté et de la diversité du du paysage.

(8)



### Les douze commandements pour la protection de la nature (Italie)

Ces commandements sont contenus dans l'ouvrage d'Alessandro Ghigi, intitulé « La nature et l'homme ». Les éléments essentiels de chaque paragraphe sont les suivants:

1. Ne faites pas rouler de grosses pierres le long des pentes des montagnes.
2. Ne déracinez pas les arbres qui poussent en montagne.
3. Ne dévastez pas les bois.
4. Ne provoquez pas d'incendie de forêt.



5. N'arrachez pas les fleurs ou les plantes avec leurs racines.
6. Ne jonchez pas le sol de papiers ou d'autres débris.
7. Ne souillez pas les eaux.
8. Opposez-vous formellement au déversement de déchets industriels non purifiés dans les eaux publiques ou privées.
9. Pour la pêche en mer, employez des filets à larges mailles de façon à laisser s'échapper les petits poissons; ne pêchez pas dans un rayon de 5 km de la côte.
10. Ne chassez pas au printemps.
11. Ne dérangez pas les nids.
12. Ne tuez pas les petits animaux. Empêchez l'emploi inconsidéré de pesticides qui peuvent se révéler mortels pour les animaux et même pour l'homme.
3. L'élargissement de l'espace vital nécessite par l'accroissement de la population.
4. Le paysage artificiel — la perte de l'habitat naturel de la flore et de la faune.
5. La pollution des eaux met la vie en péril.
6. La pollution atmosphérique menace notre santé; le bruit devient un fléau.
7. Les activités récréatives de plein air.
8. L'usage intelligent de la nature passe par une connaissance profonde de ses lois.
9. La protection de la nature et du paysage.

(10)



### La sauvegarde de la nature (République fédérale d'Allemagne)

Il s'agit d'une petite brochure illustrée de croquis concernant les relations de l'homme, de la nature, et du paysage et indiquant en 20 points l'attitude à adopter.

- A. Mesures de protection
1. Protection des plantes
  2. Protection des animaux
  3. Sites naturels
  4. Zones de protection de la nature
  5. Protection du paysage



### L'homme — la nature et le paysage (Suisse)

Il s'agit là d'une brochure illustrée émanant de la Ligue suisse pour la protection de la nature, qui indique l'attitude à adopter dans les rubriques suivantes:

1. Responsabilité?
2. Le paysage menacé par l'explosion démographique.



## B. Aménagement du paysage

### I. Mesures économiques

6. Travaux d'irrigation
7. Transports
8. Extractions minières
9. Agriculture
10. Sylviculture
11. Constructions
12. Réseaux de transmissions
- II. Activités de loisirs à la campagne
13. Divertissements et sports
14. Beauté du cadre et notamment des villages
15. Détérioration du paysage
16. Foi; respect des défunts.

## C. Education

17. Enseignement destiné à faire connaître, aimer et respecter la nature
18. Prise de conscience par toutes les administrations publiques du caractère impérieux de la conservation de la nature
19. Coopération en matière de recherche scientifique
20. Coopération en matière d'éducation du public. <sup>(11)</sup>



### La campagne - Code établi à l'intention des instituts féminins (Royaume-Uni)

Ce «code» est plus exactement un bulletin d'information. Un texte accompagné de photographies et d'un questionnaire du type «Notez-vous vous-mêmes» suggère les moyens par lesquels les membres des instituts féminins peuvent aider à protéger le cadre naturel et inciter leur entourage

Il faut respecter les nids — quiffette moustac (© World Wildlife Fund)

à agir de même. Les principaux problèmes à résoudre sont énoncés dans les rubriques suivantes:

1. L'eau.
2. La pollution atmosphérique.
3. Les déchets.
4. La population mondiale.
5. Les arbres.
6. Les pylônes (réseaux de transmission électriques). <sup>(12)</sup>



### Les dix commandements du Fagnard (Belgique)

Dans une brochure illustrée spéciale donnant des renseignements sur la réserve naturelle des Hautes Fagnes, on trouve les dix commandements suivants:

1. Ami, toi qui pénètres en ces lieux de sérénité, tais-toi ou parle bas, ferme ton transistor, profite des bienfaits du silence.
2. Abstiens-toi de fumer: un geste distrait ou négligent, un moment d'inattention peuvent provoquer un grave sinistre.
3. Garde-toi d'allumer du feu; le danger d'incendie est souvent plus réel qu'il ne te paraît. Méfie-toi du tison abandonné ranimé par un coup de vent soudain.
4. Respecte les jeunes plantations et les arbres de la forêt.
5. Suis les sentes et les coupe-feu: que le gibier demeure en paix en son domaine.
6. Laisse ton chien à la maison: sa présence effrayerait les animaux en leur gîte.

7. Les monuments de la Fagne, croix, bornes, stèles, sont les témoins vénérables de son passé: respecte-les, protège-les au besoin.
8. Admire et étudie sur place les plantes et les fleurs, mais laisse-les soigneusement dans leur milieu naturel; permets que d'autres puissent en jouir après toi.
9. Protège tous les animaux, écarte-toi des jeunes faons, respecte les nids et les couvées.
10. Garde en ton sac ou enfouis avec soin bouteilles vides, boîtes à conserve, emballages et plastiques: que le site ne reste pas souillé après ton passage! <sup>(13)</sup>



### Pour protéger la nature, agissez correctement (République fédérale d'Allemagne)

Il s'agit là d'un nouveau type de code de comportement présenté sous la forme de cartes postales en couleurs. Un organisme chargé de la conservation de la nature et s'inquiétant du problème du «Wattenmeer» allemand, a lancé cette série de cartes postales à l'intention des touristes et des personnes, tout particulièrement des enfants et des jeunes, passant leurs vacances sur la côte.

N° 1 *Jeunes phoques des ports*

N° 2 *Couvées d'oiseaux marins à terre* (la carte postale montre un gravelot à collier, avec ses deux œufs et deux oisillons)

La série de cartes postales doit être poursuivie. <sup>(14)</sup>

# NATURE

## 2 codes spéciaux



### Code de la montagne (Royaume-Uni)

Ce code est destiné à aider le public à jouir des montagnes et des collines, sans troubler la paix des autres et en attachant aux idéaux de conservation de la nature et aux droits des propriétaires le respect qui leur est dû. On y trouve de courtes maximes assorties d'illustrations. Ce code rappelle les dix maximes du «Country Code» (mentionné plus haut) et contient également les remarques suivantes:

1. La plupart des gens aiment le calme de la campagne. Les conversations à voix haute et le bruit des transistors sont très gênants.
2. Il est dangereux de jeter des pierres et de détacher des roches.
3. Ne polluez pas l'eau.
4. Empruntez les sentiers dans les champs et les bois. En cas d'hésitation, demandez une autorisation.
5. Ne campez que sur les terrains officiels ou adressez-vous aux propriétaires pour obtenir une autorisation.
6. Emportez tous vos détritrus.
7. Souvenez-vous des dangers d'incendie.
8. Evitez d'effrayer les moutons et le bétail.
9. Ne troublez pas la vie sauvage.
10. Profitez des plantes, des fleurs et des arbres, mais ne les enlevez pas et prenez-en soin. <sup>(15)</sup>



### Code de la montagne (Autriche)

Un code intitulé «Promeneurs, grimpeurs, attention!» et présenté sous la forme d'affiches murales (avec texte seulement) a été publié conjointement par le Service autrichien de sauvetage en montagne et par le Service de montagne du Kärnt. Il comporte essentiellement deux parties: 1) Les règles destinées à éviter les accidents, 2) Les règles destinées à protéger la nature.

Les points essentiels de la seconde partie sont les suivants:

1. Ne cueillez pas les plantes protégées, ne les tuez pas et ne touchez pas à leur habitat.
3. Ayez soin de protéger toutes les plantes et les animaux se trouvant dans les réserves naturelles.
4. Laissez le gibier en paix. Ne touchez pas aux jeunes animaux.
5. Laissez les plantes et les animaux tranquilles.
6. A la campagne, conduisez-vous raisonnablement. Ne faites pas de bruit inutile avec vos radios ou vos moteurs.
7. En voiture, faites attention aux promeneurs.
8. N'endommagez pas le revêtement des routes.
9. Respectez les montagnes et les champs et n'abîmez ni les clôtures ni les murs, etc.
10. N'allumez pas de feu.
11. Ne souillez pas la nature, notamment l'eau. Laissez l'endroit où vous vous êtes arrêtés dans l'état où vous aimeriez le trouver vous-mêmes.
12. La satisfaction de tous résultera du respect de ces règles. <sup>(16)</sup>





  
**Code applicable aux études  
sur le terrain  
(Royaume-Uni)**

Ce code, qui doit compléter le code rural britannique, est destiné à rappeler leurs responsabilités particulières à ceux qui projettent et entreprennent des études sur le terrain: sécurité personnelle, respect des intérêts d'autrui et sauvegarde des terrains d'étude. Ce code se présente sous la forme d'une petite brochure et les textes contiennent les recommandations suivantes:

1. Organisez et dirigez bien vos excursions.
2. Ne prenez pas à la légère les mesures de sécurité.
3. Choisissez et utilisez votre terrain avec soin.
4. Respectez la propriété.
5. Pensez aux autres amateurs de la nature.
6. Laissez le terrain dans l'état où vous l'avez trouvé.
7. Ne dérangez ni les plantes ni les animaux.
8. Ne ramassez rien inutilement.
9. Respectez les espèces rares.
10. Ne donnez à personne des raisons de regretter votre visite. <sup>(17)</sup>

  
**Règles à observer en forêt  
(République fédérale  
d'Allemagne)**

Deux séries de règles ont été établies par la Société allemande de protection de la forêt, l'une à l'échelon national, l'autre à l'échelon régional. Les deux séries se présentent sous la forme de brochures d'une page.

- A.
1. Ne faites pas de bruit dans la forêt de façon à ne pas effrayer les animaux.
  2. Ayez soin d'emprunter les chemins et les sentiers.
  3. Tenez votre chien en laisse.
  4. Ne fumez pas, n'allumez pas de feu dans les bois.
  5. Ne cassez pas de branches.
  6. Ne cueillez pas de fleurs; contentez-vous de les admirer là où Dieu les a créées.
  7. Ne touchez jamais à un jeune animal bien portant, car il se peut que sa mère soit tout près et le rejette par la suite.
  8. Ne jetez aucun débris dans la forêt (papiers, boîtes de conserves, bouteilles, etc.).
  9. Ne déparez pas la «physionomie» d'un arbre en gravant des dessins, etc. sur son écorce.

- B. La forêt vous remercie:
1. Si vous ne fumez pas.
  2. Si vous ne la transformez pas en un dépôt d'ordures.
  3. Si vous ne faites pas de bruit dans les bois.
  4. Si vous empruntez les chemins lors de vos promenades.
  5. Si vous ne garez votre voiture que dans les parkings.
  6. Si vous n'utilisez pas votre moto ou votre cyclomoteur dans les bois.
  7. Si vous installez votre tente ou votre caravane sur les terrains prévus à cet effet.
  8. Si vous tenez votre chien en laisse.
  9. Si vous n'abîmez ni les arbres, ni les arbustes, ni les fleurs et si vous laissez les animaux en paix.
  10. En d'autres termes, si vous vous conduisez comme chez vous. <sup>(18)</sup>



  
**Les dix commandements  
des photographes de la  
nature**

Dans un article rédigé pour «Europhot», Paul Géroutet, collaborateur scientifique du Fonds Mondial pour la Nature, a dressé une série de règles incitant les «chasseurs d'images» à la prudence. Les maximes énoncées ci-dessous sont accompagnées d'explications plus détaillées.

1. Le respect de la vie est prioritaire en tout lieu et en tout temps.
2. Respectez les réserves.
3. Respectez la propriété.
4. Soyez discrets.
5. Ne laissez pas de traces.
6. Soyez très prudents avec les nids d'oiseaux.
7. N'effrayez pas les bêtes.
8. Ne cherchez pas la rareté à tout prix.
9. Soyez corrects.
10. N'hésitez pas à intervenir contre les infractions à ces règles. <sup>(19)</sup>

  
**Code des sports nautiques  
(Royaume-Uni)**

L'accroissement des sports nautiques et la multiplication des plans d'eau utilisés à titre récréatif ont donné naissance à un code spécial élaboré à l'intention des personnes pratiquant des sports sur les lacs et les cours d'eau intérieurs. Ce code a été publié sous la forme d'une

petite brochure contenant des croquis. Les recommandations s'appliquant à la conservation de la nature sont les suivantes:

1. Ayez soin de ne pas endommager la végétation des rivages et des rives.
2. A la saison appropriée, veillez à ne pas pénétrer dans les zones où les volatiles sauvages hivernent, où les oiseaux ont leurs couvées et où les poissons déposent leur frai.
3. Ne pénétrez pas sur les plages ou les postes d'amarrage privés.
4. Evitez le plus possible la pollution. Ne jetez pas de débris ou d'ordures dans l'eau; ne les laissez pas sur les berges. <sup>(20)</sup>

  
**Pesticides — Code  
de conduite  
(Royaume-Uni)**

Il s'agit là d'un code assez spécialisé destiné à servir de guide aux organismes et aux individus qui utilisent des pesticides ou en étudient les effets. Les directives sont groupées selon les rubriques suivantes, chacune marquée d'un symbole assez frappant:

1. Le rôle du gouvernement.
2. Le rôle des fabricants.
3. Le rôle des détaillants.
4. Le rôle des conseillers.
5. Le rôle des utilisateurs (agriculteurs et horticulteurs).
6. Le rôle des jardiniers.
7. Le rôle des conservateurs.





## ution pollution du rhin p

A la fin du mois de juin 1969, une quantité de produits toxiques s'est déversée dans le Rhin. Cet incident regrettable a causé la mort de centaines de milliers de poissons et a mis en danger les réserves d'eau, alors que c'est précisément pour lutter contre de telles menaces que la Charte européenne de l'eau a été lancée en mai 1968. Pour rappeler la nécessité permanente d'agir rapidement contre la pollution des eaux, le Comité des Ministres a adopté la Résolution suivante:

**Résolution (69) 26  
(adoptée par les Délégués des  
Ministres le 25 juin 1969)  
relative à l'empoisonnement  
des eaux du Rhin**

*Le Comité des Ministres,*

*Déplorant l'empoisonnement des  
eaux du Rhin qui cause des dom-  
mages considérables,*

*Exprime sa sympathie aux popu-  
lations touchées par cette pollution  
désastreuse;*

*Rappelle que le Conseil de l'Eu-  
rope s'est fixé au nombre de ses  
objectifs la sauvegarde de la nature  
et des ressources naturelles et que  
les pays membres ont, dans la*

*Charte européenne de l'eau pro-  
clamée le 6 mai 1968, établi les  
principes de la conservation de l'eau;*

*Fait appel à tous les gouverne-  
ments des pays membres pour qu'ils  
accroissent leurs efforts en vue de  
réduire la pollution de l'eau, qu'ils  
assurent l'utilisation rationnelle des  
ressources en eau et qu'ils intensi-  
fient leur coopération au sein du  
Conseil de l'Europe en vue de mettre  
au point une action commune dans  
ce domaine.*

### **COMMUNIQUÉ DE « FEMMES D'AUJOURD'HUI »**

Egalement préoccupée de ce désastre, l'opération « Message à la mer » (un rapport d'activités en a été publié dans « Naturope »), dont les organisateurs, l'hebdomadaire franco-belge « Femmes d'Aujourd'hui », ont apporté une aide considérable au Conseil de l'Europe en diffusant la Charte Européenne de l'Eau, a fait paraître le communiqué suivant:

Le 5 mai 1968, à l'occasion du lancement de la Charte européenne de l'Eau, l'opération mondiale « Message à la mer » a procédé à Strasbourg, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, au lancement de « messages » dans le Rhin. Ces



Krefeld, Allemagne, le 24 juin 1969 (A.P. Photos)

messages destinés à étudier les circonstances de pollution dans les fleuves et rivières devaient démontrer que « polluer fleuves et rivières, c'est polluer la mer » dans laquelle ils se jettent.

Les résultats sont actuellement en cours d'analyse et seront publiés avec la collaboration du Service Central Hydrographique de la Marine française, ainsi que du Service de Conservation de la Nature du Muséum national d'Histoire naturelle.

Toutefois, l'opération mondiale « Message à la mer », devant l'ampleur du désastre qui vient confirmer les avertissements qu'elle s'est donné pour mission de multiplier à travers le monde, entend dès maintenant, attirer l'attention sur les premières constatations de « l'immersion Rhin »:

1) les messages immergés du pont de l'Europe à Strasbourg ont été retrouvés sur des rives allemandes, hollandaises et françaises;

2) des messages immergés à Strasbourg ont été découverts dans l'estuaire du Rhin;

3) on enregistre tantôt une propagation rapide des éléments pollués, tantôt, selon les courants empruntés, une propagation à retar-

dement lorsque ces éléments sont retenus dans des zones de stagnation temporaires formées par des obstacles provisoires. Ces « sursis » peuvent varier, selon la nature de l'obstacle de quelques semaines à plusieurs mois.

En conséquence, il est donc important de tenir compte:

- de ce que la mer et surtout la zone côtière, de part et d'autre de l'estuaire du Rhin, sont vulnérables et que dès lors, une surveillance attentive s'impose;
- de ce qu'il peut exister actuellement, en certains endroits du Rhin, des zones où « stagnent » encore des poches ou des « taches » de produit nocif à neutraliser avant qu'elles ne se « raccrochent » à nouveau aux courants;

— de ce qu'il est indispensable que les actes de pollution soient considérés comme supra-nationaux par leurs conséquences possibles. Il n'est pas pensable que, comme cela s'observe actuellement, des industries se débarrassent impunément de déchets nocifs qui vont par le jeu des courants,



## pollution du

détruire des zones côtières appartenant à d'autres pays parfois même assez éloignés. Notre vœu est de susciter une prise de conscience débarrassée de l'alibi de la propriété de proximité du cours d'eau dévolu sans restriction à ceux qui en ont le profit direct.

Le maximum d'efforts doivent donc être faits pour hâter la prise des mesures nécessaires à l'échelle européenne, dans le sens de l'effort entrepris par le Conseil de l'Europe.

### **PROJET DE CONVENTION**

L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe a examiné en mai 1969 un rapport\* présenté par le Sénateur belge Georges Housiaux, et contenant une proposition relative à un Projet de convention européenne sur la protection des eaux douces contre la pollution. Ce texte a été renvoyé pour avis par le Comité des Ministres aux experts compétents du Conseil.



(\* Doc. 2561, disponible auprès du Centre)



# 1970 année européenne de la CONSERVATION de la nature

## ACTIVITÉS NATIONALES

### Autriche

L'Autriche s'applique actuellement à préparer l'Année européenne de la conservation 1970; elle envisage notamment de publier un document intitulé «La conservation de la nature en Autriche», d'émettre un timbre spécial représentant les «Krimmler Wasserfälle», site naturel auquel a été décerné le Diplôme du Conseil de l'Europe et de créer un parc national «Hohe Tauern» d'ici 1970. Au cours du Festival de Vienne de 1970 auront lieu des conférences axées sur le thème «la nature et l'homme». Des hommes politiques, des savants et des experts éminents de tous les pays d'Europe feront des conférences sur ce problème.

En collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et des Forêts, les établissements scolaires s'appliqueront à accorder une attention particulière à la «Journée de la forêt». La valeur économique et récréative de la forêt sera illustrée grâce à des conférences et des excursions. En 1969 sera lancée une «Semaine de la forêt», avec la devise «la forêt dans l'économie industrielle».

L'Autriche prévoit également la publication d'un manuel sur la conservation de la nature intitulé «Naturschutz von A bis Z» («La conservation de la nature de A à Z»).

### Chypre

Pour développer la publicité concernant l'importance de la conservation de la nature et éduquer le public à cet égard, les autorités

envisagent d'organiser des conférences, de projeter des films, d'émettre des timbres, de publier des brochures et d'encourager les excursions dans les sites pittoresques, etc.

Elles se proposent de procéder à l'examen de la législation en vigueur, afin de pouvoir suggérer certaines modifications et/ou de faire promulguer de nouvelles lois ayant pour objectif la conservation de la nature en général. Des recommandations tendant spécialement à protéger la flore et la faune doivent également être présentées.

### Finlande

Un Comité national a été constitué et placé sous la présidence du Premier Ministre, M. Mauno Koivisto. Ce Comité a nommé un Groupe de travail et lui a confié la planification et la mise au point des programmes et des activités entrant dans le cadre de l'Année européenne de la conservation de la nature.

Cinq groupes spéciaux ont été créés pour étudier certains problèmes particuliers et pour proposer des thèmes et des mesures. Ces groupes sont respectivement chargés de:

- la législation et l'administration;
- l'information et l'éducation;
- les réserves naturelles, le paysage et l'aménagement du territoire;
- la nature et les loisirs;
- la protection du milieu naturel contre la pollution, les détritiques, etc.



## NOTES GÉNÉRALES

### Brochure néerlandaise

Une brochure spéciale a été éditée aux Pays-Bas à titre d'introduction à l'Année européenne de la conservation de la nature. La publication a pu être effectuée grâce à une subvention du Ministère chargé des Affaires culturelles, des loisirs et de la prévoyance sociale. Plus de 20.000 exemplaires seront diffusés.

Dans une introduction générale, un romancier néerlandais connu explique pourquoi l'effort collectif tendant à conserver la pureté du milieu naturel est peut-être une question de vie ou de mort. Suivent des données plus précises sur ce qui sera ou pourra être fait en 1970.

### Estampille postale

Le symbole de l'arbre et de l'étoile du Comité européen a été frappé sur un tampon postal spécial qui est actuellement utilisé à Paris pour signaler l'Année européenne de la conservation de la nature 1970.

### Macaron suisse

Un joli macaron en 3 couleurs de la dimension d'un timbre postal a fait son apparition en Suisse en l'honneur de l'Année européenne de la conservation 1970. Ce macaron est également utilisé dans la République Fédérale d'Allemagne.

### Version allemande de la brochure britannique

Les autorités de la République Fédérale d'Allemagne viennent de diffuser une version allemande de la brochure publiée par le Royaume-Uni sur l'Année européenne de la conservation de la nature 1970.

### Stage

Dans le cadre de l'Année européenne de la conservation de la nature 1970, le Gouvernement italien se propose d'organiser un stage axé sur «les problèmes d'écologie dans les programmes d'éducation des adultes». Le stage aura lieu du 10 au 25 avril 1970 au «Centre pédagogique européen», Villa Falconieri, Frascati, près de Rome. Les participants seront des représentants des autorités nationales chargées de l'éducation des adultes, des éducateurs et/ou des savants spécialisés dans l'enseignement des sciences aux adultes.

Les thèmes d'étude seront «la place de l'homme dans la nature et les répercussions positives et négatives qu'ont sur elle ses activités»; l'enseignement sera dispensé grâce aux moyens audio-visuels et techniques et aux méthodes de communication des masses.



Chutes de Krimml (Autriche)



## Comité européen



Le Comité du Conseil de l'Europe pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles, qui groupe d'éminents experts gouvernementaux des 18 pays membres, s'est réuni à Strasbourg du 16 au 19 juin 1969.

Le Comité a approuvé deux Recommandations, la première sur le contrôle des pesticides, et la seconde sur la pollution de la mer. Elles seront examinées en automne par le Comité des Ministres.

Les experts se sont alarmés du volume croissant des débris dont l'élimination ne doit ni porter atteinte à la vie, ni défigurer l'environnement naturel. Ils ont également examiné les progrès accomplis dans le programme intensif du Comité, notamment en matière de conservation des eaux, de protection des zones côtières et de conservation des sols.

Le Comité a examiné les préparatifs de l'Année européenne de la Conservation de la Nature — 1970.

Il a noté avec satisfaction que la plupart des pays membres ont mis en train sur le plan national d'importants programmes, et que des invitations officielles à la Conférence Européenne de la Conservation de la Nature ont été adressées aux pays de l'Europe de l'Est ainsi qu'aux Etats-Unis et au Canada.

M. R.E. Boote (Royaume-Uni) a été élu Président du Comité européen. M. Kesteloot (Belgique) et M. Tendron (France) en ont été élus Vice-Présidents.

## Chutes de Krimml (Autriche)

Le Diplôme pour la Sauvegarde de la Nature décerné aux chutes d'eau de Krimml (Autriche) a été remis par M. Peter Smithers, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 30 mai 1969. La remise a été faite aux autorités provinciales de Salzbourg dans le « Hall des Chevaliers » de la « Résidence », à Salzbourg.

Les chutes d'eau de Krimml sont situées au cœur des Alpes autrichiennes, près de la frontière tyrolienne, où se trouve la montagne la plus élevée d'Autriche, le « Grossglockner » (3798 m.). Les chutes d'eau plongent en trois cascades successives dans un précipice de 400 mètres. Elles comptent parmi les plus belles des chutes alpines, en raison de leur hauteur et de leur débit considérable. En 1961, les Chutes de Krimml ont été déclarées « Monument national ».

Le Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles était représenté à la cérémonie de Salzbourg par son Président, M. Emile P. Dottrens (Suisse).



Wollmatinger Ried (R.F.A.)

## Réserve naturelle du Wollmatinger Ried (République féd. d'Allemagne)

La Réserve naturelle du Wollmatinger Ried, qui fait partie du Lac de Constance et du Bassin d'Ermtingen, a reçu le samedi 28 juin 1969 le Diplôme pour la sauvegarde de la nature. Le Professeur Fadil H. Sur, Directeur des Affaires Economiques et Sociales, a remis le Diplôme au Prof. D. Dr. Wilhelm Hahn, Ministre de l'Instruction Publique du Land de Bade-Wurtemberg.

La Réserve du Wollmatinger Ried comprend des digues côtières surélevées où l'on trouve quelques saules blancs, le nerprun et le brome des prés, qui, par leur altitude, constituent pendant les grandes crues des refuges pour les animaux, et une large zone marécageuse extraordinairement belle couvrant 1000 acres et offrant différentes associations et d'abondants effectifs de plantes rares et protégées, telles que plusieurs variétés d'orchidées. La réserve est un lieu de nidification pour un très grand nombre d'oiseaux aquatiques rares et remarquables, ainsi qu'un lieu de repos et d'hibernage pour de nombreux migrants.

La Réserve bénéficie du même

régime de protection que le Lac de Constance. Les autorités allemandes ont en outre fourni toutes garanties nécessaires quant au périmètre de la Réserve, à la purification des eaux, à la limitation et au contrôle de la chasse.

Le Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles était représenté à la cérémonie de Constance par son nouveau Président, M. Robert R. Boote (Royaume-Uni).

## Conférence de Stuttgart

80 délégués de 13 pays, parmi lesquels des pays est-européens, ont pris part à la Conférence européenne de Travail du « Verein Naturschutzpark e.V. » qui s'est tenue à Stuttgart les 2 et 3 mai 1969, sous la présidence de M. Hochstrasser, Consul général honoraire, à l'occasion du soixantième anniversaire de cette association. Parmi les hôtes de marque, citons: M. Sten Renborg, Directeur adjoint des Affaires Economiques et Sociales au Conseil de l'Europe; M. Hayo Hoekstra, Expert Consultant à la Division de l'Environnement et des Ressources Naturelles du Conseil de l'Europe; Mr. E. J. H. Berwik, Secrétaire Général

de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (U.I.C.N.); M. le Professeur W. A. Plattner, Président de la Commission internationale pour la Protection des Régions alpines (C.I.P.R.A.); M. le Professeur J. P. Harroy, Président de la Commission internationale des Parcs Nationaux de l'U.I.C.N.

Les rapports nationaux ont donné un aperçu excellent des préparatifs de l'Année Européenne de la Nature 1970. Ils ont montré comment on a l'intention d'amener toute la population à prendre conscience des questions relatives à la protection de la nature, à l'aménagement du paysage, aux parcs nationaux et parcs naturels, grâce à des expositions, séminaires, manifestations publiques, publications, concours, projections de films, émissions radio-diffusées et télévisées.

Tous les participants ont reconnu que l'Année Européenne de la Nature 1970 ne devra pas consister uniquement en des festivités, mais plus encore en un travail sérieux. Elle devra, en outre, donner une impulsion particulière aux efforts qui s'imposent en matière de protection de la nature, sans oublier les recherches scientifiques correspondantes.

On a souligné également, à l'unanimité, la possibilité de promouvoir la conservation de la biosphère et du milieu naturel auprès du grand public, mais aussi auprès des responsables des parlements et des gouvernements.

Plus le paysage se détériore par suite des exigences accrues de la population, de la croissance démographique et d'une technique de plus en plus poussée, plus la nécessité se précise de créer, en contrepartie, des lieux de détente et de loisirs.

## en bref

De plus amples loisirs exigent davantage d'espaces libres: parcs nationaux, parcs naturels et espaces verts. Les vastes zones de délasserment sont destinées à répondre aux exigences de la société actuelle et de la société future, en matière de détente et de loisirs.

Il faut, par ailleurs, toujours souligner que les régions protégées et les espaces naturels contribuent au bon fonctionnement des phénomènes naturels et sont, de ce fait, indispensables.

Ces tâches supérieures n'exigent pas seulement une promotion idéologique mais aussi le soutien matériel de l'Etat et des municipalités, ainsi que celui des organisations nationales et internationales qui s'occupent de ces problèmes, car c'est seulement par des efforts communs et dans le cadre d'un aménagement supérieur du territoire qu'on pourra réussir.

Comme M. Sten Renborg l'a souligné dans son introduction: «La protection de la nature d'aujourd'hui est un travail prospectif pour l'Europe de demain.»

### Projections de films

La Division de l'Enseignement général et technique du Conseil de l'Europe tient une séance annuelle de projection de films. Le Conseil de la Coopération Culturelle ouvre des crédits pour l'élaboration des versions étrangères des films reconnus d'intérêt particulier, de façon à ce que ces films puissent être vus et appréciés dans toute l'Europe. Le thème choisi pour 1970 est la sauvegarde de la nature. (Pour tout renseignement complémentaire, s'a-

dresser à M. G. Bemtgen, Chef de la Division de l'Enseignement général et technique, Conseil de l'Europe).

### Sixième semaine du film

Lors de la sixième semaine du film, placée sous l'égide du Conseil de l'Europe et tenue à San-Sébastien, Espagne, du 17 au 21 juin 1969, le jury international a décerné un diplôme de qualité au film italien intitulé «Biologia della Libellula» (Biologie de la libellule) et produit par Carlo Proten.

### Exposition américaine

Le Musée américain d'histoire naturelle de New York abrite actuellement une exposition «L'homme peut-il survivre?» qui met en cause ni plus ni moins que la survie de l'espèce humaine.

Cette exposition spéciale, organisée à l'occasion du centenaire du musée, représente une constatation inéluctable. «L'homme peut-il survivre?» montre de façon frappante comment l'exploitation insouciante par l'homme de son milieu naturel,

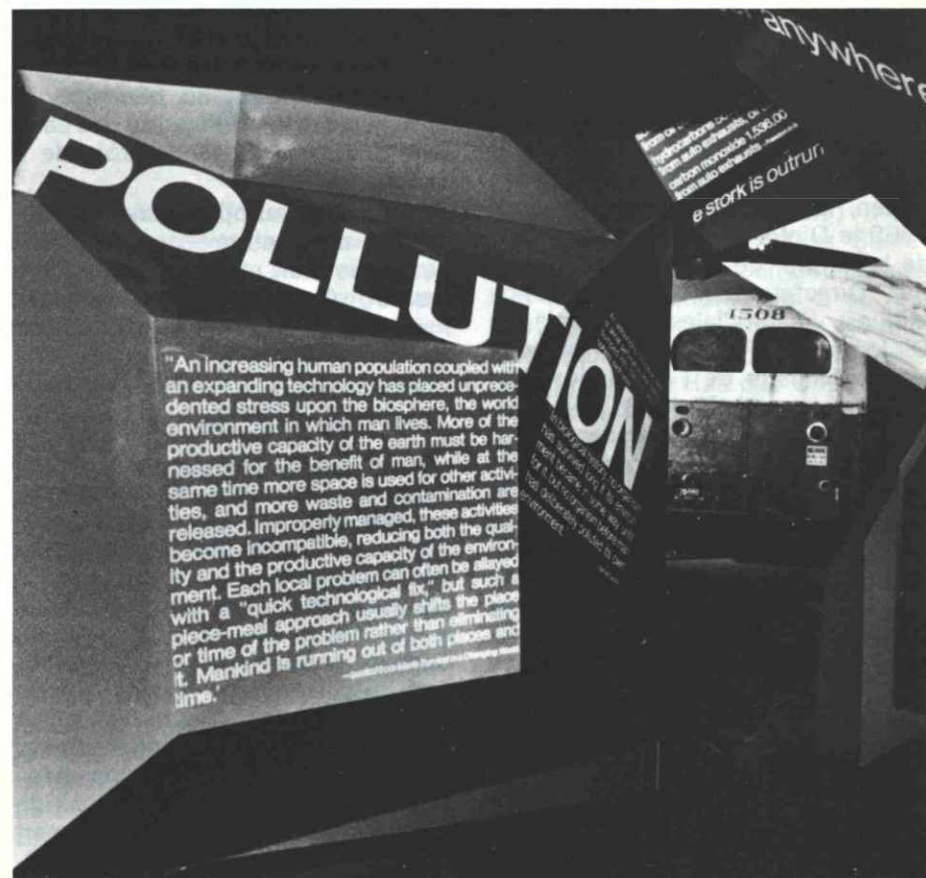


Photo: Dimensional Communications Inc. U.S.A.

## en bref

l'apparition incessante de nouvelles techniques et l'explosion démographique ont à elles toutes créé d'effrayants problèmes, se traduisant notamment par la pollution de l'air et de l'eau et la dégradation des villes.

L'exposition «L'homme peut-il survivre?», qui a demandé deux ans de préparation et a coûté quelque 650.000 dollars, se tient au second étage du musée, dans le «Roosevelt Memorial Hall». L'installation repose entièrement sur une armature (Takana Truss), utilisée pour la première fois aux Etats-Unis et ménageant à l'intérieur un très vaste espace.

Dès que l'on s'avance le long de la rampe d'entrée et que l'on pénètre dans un tunnel tapissé ou «salle de conditionnement», les bruits extérieurs cessent brusquement. Petit à petit, l'oreille perçoit de nouveaux sons, les sons de la nature: le chant des oiseaux, le murmure de l'eau, le SILENCE. Le visiteur est rapidement pris par ce nouveau cadre qui force à la fois son intelligence et son émotion.

Le tunnel d'entrée s'ouvre sur une pièce doucement éclairée. On y voit projetés simultanément sur des écrans de trois mètres deux films concrétisant par des images sereines l'idée la plus importante, à savoir que tous les éléments de la nature sont délicatement équilibrés et intimement liés, que toute vie dépend de cet équilibre et que, pour qu'il y ait vie, il doit y avoir suffisamment de nourriture, d'eau et d'oxygène.

Au fur et à mesure que l'on s'avance, on peut voir d'autres films, des photographies et des objets divers, qui retracent tous l'évolution de l'homme et ses relations avec la technologie. Ces techniques de l'homme, depuis les premières cul-



tures jusqu'aux réalisations les plus modernes de l'automatisme, sont montrées de façon concrète et parfois même avec humour.

Dans la salle suivante, le thème et l'atmosphère changent radicalement. Le visiteur se trouve alors confronté à l'image négative de la technologie. La musique devient de plus en plus discordante. Les murs commencent à se resserrer, des panneaux asymétriques se dressent dans tous les sens, les images de la pollution, de l'explosion démographique, de la laideur et de la dégradation se font de plus en plus intenses, chaotiques, déconcertantes.

Tout à coup, le visiteur débouche sur la rampe de sortie. Tout est à nouveau calme. Au-dessus de lui se détachent les mots «Air, eau, nourriture, espace». Sur un miroir dans lequel il peut se voir, se dessine la question illuminée: «L'homme peut-il survivre?», tandis qu'une voix

répète incessamment la réponse: «Cela ne tient qu'à vous. Cela ne tient qu'à vous. Cela ne tient qu'à vous.»

L'exposition «L'homme peut-il survivre?» a été produite par la société «Dimensional Communications» de Paterson, N.J. — Le Docteur Harry L. Shapiro, Président du Service d'anthropologie du musée, était responsable des questions scientifiques. M. Gordon R. Reekie, Président du Service des expositions et des arts graphiques du musée était chargé de la coordination. La musique a été composée par M. Eric Salzman, compositeur fort connu de musique électronique.

L'exposition du centenaire du Musée restera ouverte pendant deux années. Selon les estimations, il est possible d'accueillir environ 500 personnes par heure, et la durée de la visite est en moyenne de 30 minutes.

en  
bref

## CODES DE COMPORTEMENT DANS LA NATURE

- (1) Langue: anglais — 20 pp. 23×36 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
The Countryside Commission  
1 Cambridge Gate  
Regent's Park  
Londres, N.W.1  
ou à toute autre branche de Her Majesty's Stationery Office)
- (2) Langue: néerlandais — 16 pp. 12×20 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Uitgave van de Stichting Recreatie  
Kerk hoflaan 11a, La Haye)
- (3) Langue: anglais — 20 pp. 21×16 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'Agence nationale maltaise — voir l'adresse en page 3 de couverture)
- (4) Langue: Suédois — 12 pp. 12×15 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Svenska Naturskyddföreningen  
Postgiro 2166  
Riddargattan 9  
11451 Stockholm)
- (5) Langue: allemand — 20 pp. 10×15 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Schutz Gemeinschaft  
Deutsches Wkd E.V.  
Koblenzer Strasse 160  
53, Bonn)
- (6) Langue: français — 1 p. 27×21 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Service de protection de la nature  
Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique  
31, rue Vautier  
Bruxelles 4)
- (7) Langue: allemand — 1 p. 27×21 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Österreichischer Naturschutzbund  
Landesgruppe Kärnten  
Fl. Grögerstrasse 6  
Klagenfurt)
- (8) Langue: allemand — 1 p. 14×20 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Bund Naturschutz in Bayern e.V.  
23 Ludwigstrasse  
Munich 22)
- (9) Langue: italien — pp. 247-249 de la publication 16×11 cm  
(Ouvrage édité par Editrice Studium-Rome)
- (10) Langue: allemand — 12 pp. 11×21 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Secrétariat de la Ligue suisse pour la protection de la nature  
Wartenbergstrasse 22  
4000 — Bâle)
- (11) Langue: allemand — 16 pp. 10×14 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Schliesst Euch dem Bund Naturschutz in Bayern an,  
23, Ludwigstrasse (Ggb)  
8 Munich 22)
- (12) Langue: anglais — 12 pp. 12×23 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
National Federation of Women's Institutes  
39 Eccleston Street  
Victoria  
Londres S.W.1)
- (13) Langue: français — 1 page de la brochure de 16 pp. 16×24 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Amis de la Fagne, A.S.B.L.  
40, rue des Wallons  
Verviers)
- (14) Langue: allemand —  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Naturschutzgesellschaft  
Schutzstation  
Wattenmeer  
Königstrasse 11  
D-237 Rendsburg)
- (15) Langue: anglais — 16 pp. 12×18 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Central Council of Physical Recreation  
26, Park Crescent  
Londres W1)
- (16) Langue: allemand — 1 p. 23×32 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Wirkl. Hofrat Dipl. Ing. H. Hansely,  
Chef der Abteilung Landesplanung und Naturschutz  
Klagenfurt)
- (17) Langue: anglais — 6 pp. 13×24 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Field Studies Council  
Secrétaire R.S. Chapman  
9, Devereux Court  
Strand  
Londres W.C.2)
- (18) Langue: allemand — 1 p. 15×22 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Beitritt zur Schutzgemeinschaft  
Deutscher Wald  
79, Meckenheimer Allee  
Bonn 5300)
- Langue: allemand — 1 p. 20×30 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Schutzgemeinschaft Deutscher Wald  
Landesverband Nordheim-Westfalen  
Grugabark  
Essen)
- (19) Langue: français —  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Paul Géroudet  
Fonds Mondial pour la Nature  
CH — 1110 Morges, Suisse)
- (20) Langue: anglais — 12 pp. 12×18 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
Central Council of Physical Recreation  
26 Park Crescent  
Londres W1)
- (21) Langue: anglais — 1 p. 22×12 cm  
(Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à:  
The Nature Conservancy  
19 Belgrave Square  
Londres S.W.1)

## AGENCES NATIONALES DU CENTRE

### AUTRICHE

Wirkl. Hofrat Dipl. Ing.  
H. HANSELY  
Chef der Abteilung  
Landesplanung und  
Naturschutz  
KLAGENFURT

### BELGIQUE

Service des Réserves  
naturelles domaniales et  
de la Conservation de la Nature  
auprès de l'Administration  
des Eaux et Forêts  
Ministère de l'Agriculture  
32 Boulevard Bishoffsheim  
BRUXELLES 1

### CHYPRE

Director of the  
Department of Forests  
Ministry of Agriculture  
and Natural Resources  
NICOSIA

### DANEMARK

Statens naturfrednings-og  
Landskabskonsulent  
Nyropsgade 22  
COPENHAGEN V

### FRANCE

Mr. COUTROT  
Chef Département de  
Protection de la Nature  
CERAFER  
Ministère de l'Agriculture  
B.P. 114  
SAINT-MARTIN-D'HÈRES - 38

### GRÈCE

Ministère de l'Agriculture  
Direction Générale des Forêts  
Section des Relations Internationales  
9 rue Kratinou  
ATHÈNES 112

### IRLANDE

Forestry Division  
Department of Lands  
22 Upper Merrion St.  
DUBLIN 2

### ISLANDE

Mr. B. KJARAN  
Chairman of the Icelandic  
National Council for the  
Protection of Nature  
Hafnarstraeti 5  
REYKJAVIK

### ITALIE

Bureau des Rapports internationaux  
Ministère de l'Agriculture  
ROME

### LUXEMBOURG

Conseil supérieur de la Nature  
Direction des Eaux et Forêts  
26 rue Philippe II  
LUXEMBOURG

### MALTE

Director of Agriculture  
Department of Agriculture  
93 Archbishop Street  
VALLETTA

### NORVÈGE

The Administration for Outdoor  
Life and Nature Conservation  
Ministry of Labour and  
Municipal Affairs  
Kommunaldepartementbat  
OSLO DEP

### PAYS-BAS

Mr. J. J. Zweeres  
Voorlichtingscentrum  
voor Natuurbescherming  
Herengracht 540  
AMSTERDAM

### RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Bundesanstalt für Vegetationskunde  
Naturschutz und Landschaftspflege  
Heerstrasse 110  
532 BAD GODESBERG

### ROYAUME-UNI

The Secretary  
The Countryside Commission  
1 Cambridge Gate  
Regent's Park  
LONDON, N.W. 1.

### SUÈDE

The National Nature  
Conservancy Board  
Smidesvägen 5  
Fack  
171 20 SOLNA 1

### SUISSE

Ligue suisse pour la  
Protection de la Nature  
Wartenbergstrasse 22  
CH-4052 BALE

### TURQUIE

Mr. Z. BAYER  
Head of National Parks Department  
Turkish Forest Service  
Tarım Bakanligi  
Orman Genel Mudürlüğü  
ANKARA

### « Pete »

Le lecteur se souvient que le principal article du dernier numéro de Naturope était consacré aux problèmes des détritiques et s'étendait longuement sur les activités du Groupe « Keep Britain Tidy ». La campagne de cette année doit introduire un nouveau personnage public: « Pete ». Pete apportera une nuance humaine au problème des détritiques. Il rappellera à tous que, chaque fois qu'un détritique est jeté, quelqu'un, où que ce soit, doit le ramasser. Pete apparaît sur la plupart des affiches, papillons adhésifs et autres matériaux publicitaires utilisés dans la campagne.

« Pete » (« Keep Britain Tidy » Group)



